

#COMPTE-RENDU

GT QVCT ESPACES DE TRAVAIL

Compte-rendu

Une réunion sur les nouveaux espaces de travail s'est tenue sous la présidence du Secrétaire Général Adjoint Arnaud JULLIAN.

L'ordre du jour :

- >>> Le projet de kit ministériel sur les espaces de travail ;
- >>> Focus sur le guide sur l'évolution des espaces de travail du pôle ergonomie (SRH3).

La CGT Finances a notamment, dans ses propos liminaires, souligné le manque criant de bilan concernant la première phase de projets déjà réalisés sur les nouveaux espaces de travail.

Pour le ministère la réduction des surfaces de travail s'inscrit dans la prise en compte des nouveaux modes de travail mais également dans le cadre de la transformation écologique.

La prise en compte des besoins des agents tant individuellement que collectivement devrait être pris en compte. C'est du moins ce que porte le secrétariat général.

C'est dans cette optique qu'un kit d'accompagnement des directions sera élaboré.

La CGT Finances partage cette volonté mais souligne qu'un modèle unique ne pourra pas s'appliquer dans toutes les directions, les services. La diversité des situations et tout particulièrement celle des collègues en situation de handicap doit être examinée et des aménagements spécifiques doivent être envisagés.

Concernant le projet de kit ministériel sur les espaces de travail, il est à souligner que le cadre juridique posé par le code du travail ne présente pas de surface minimale par bureau, il indique juste que les agents doivent disposer d'une liberté de mouvement suffisante.

Ainsi, la norme AFNOR NFX 35-102 définit les caractéristiques des locaux à usage de bureau et fixe un cadre général pour prendre en compte les conditions de travail au cœur de l'aménagement mais sans pour autant être contraignante du fait qu'elle ne soit pas réglementaire.

Dans sa version actuelle cette norme s'appuie sur l'analyse de l'activité et des usages du point de vue ergonomique.

Le kit ministériel a pour objectifs :

- >>> De définir un cadre ministériel Élaborer une doctrine ministérielle sur la façon de mettre en œuvre les nouveaux aménagements et la porter à la connaissance de toutes les parties prenantes ;
- >>> Accompagner les services dans leurs projets de réaménagement d'espaces en leur proposant une « boîte à outils » ;
- >>> Présenter les différents acteurs concernés, la démarche de conduite de projet et les principes méthodologiques à mettre en œuvre ;
- >>> Partager des retours d'expérience sur des opérations de réaménagement d'espaces réalisées en administration centrale et en régions ;
- >>> Identifier les facteurs clés de réussite et diffuser les bonnes pratiques.

Ainsi, ce kit devrait comporter cinq parties :

- >>> Les acteurs et leurs rôles au sein du MEFSIN ;
- >>> La description du processus d'aménagement des nouveaux espaces de travail ;
- >>> La norme NFX 35-102 sur l'ergonomie dans les bureaux ;
- >>> Le guide méthodologique d'un projet de réaménagement des espaces, élaboré par le pôle ergonomique de SRH3 ;
- >>> Des exemples d'opérations réalisées et retours d'expérience.

Pour la CGT Finances une boîte à outils doit être constituée de fiches pratiques opérationnelles.

Mais avant tout, tout ceci ne peut et ne doit se faire sans une concertation des agents, des représentants des personnels qui doivent avoir leur mot à dire sur des aménagements qui ont un impact sur leurs conditions de vie au travail.

Le Secrétariat général partage l'idée que tous les acteurs, agents, représentants des personnels, organisations syndicales doivent être parties prenantes de ces changements.

D'autant plus que les difficultés rencontrées lors des premières réalisations confortent cette idée mais également celle d'une intensification du rôle des antennes immobilières régionales permettant une meilleure coordination entre acteurs.

Concernant le guide sur l'évolution des espaces de travail du pôle ergonomie, **la CGT Finances** peut partager le postulat de départ à savoir que l'aménagement des espaces de travail doit évoluer en fonction des nouveaux besoins et usages.

Cependant, ces transformations ne peuvent pas se faire que sous le prisme d'une idéologie de réduction des surfaces et de gain financier réalisable.

Pour ces projets immobiliers **la CGT Finances** revendique la participation des agents, au travers d'espaces de dialogue sur l'organisation du travail en prenant en compte la réalité des services au travers de différents facteurs, à savoir :

- >>> Le taux de présence dans les services (télétravail, présentiel...) ;
- >>> Les besoins de collaboration dans le service ;
- >>> Les besoins de réunions ;
- >>> Les besoins de concentration des agents voir de zone d'isolement ;
- >>> Les besoins particuliers ou spécifiques de stockage, de matériels (téléphonie, visioconférence...).

Pour la CGT Finances, l'évolution des espaces de travail ne peut se limiter à une réduction ou une densification des surfaces.

Ces bouleversements doivent prendre en compte les spécificités des organisations du travail, en prenant en compte le maintien de la qualité de l'exercice des missions dévolues aux services publics en lien étroit et direct avec le bien être des agents au travail (répartition de la charge de travail, délais légaux, contraintes temporelles, efficience...).

La CGT Finances se battra toujours aux côtés des personnels pour que leurs conditions de travail soient dignes de ce nom.